

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 3-15-1900 nommant M. Roux, officier de l'Etat civil.

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
11 septembre 1900

Numéro JO
n° 15 du 01/10/1900

Date du numéro
1 octobre 1900

VISAS

Le Gouverneur de la Côte Française des Somalis et dépendances, Vu les décrets des 28 Août 1898 et 7 Mars 1899, portant organisation administrative de la Colonie

Vu la décision du 18 Juillet 1899, chargeant M. Haud, agent technique des Affaires indigènes, des fonctions d'officier d'état-civil de Djibouti.

TEXTE INTÉGRAL

Article Premier. — M. Roux, agent technique des Affaires indigènes, est chargé provisoirement des fonctions d'officier de l'état-civil de Djibouti, en remplacement de M. Baud, relevé des fonctions et affecté au bureau des Finances.

Art 2

— Le Secrétaire Général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera enregistré et communiqué partout où besoin sera et inséré au Journal Officiel de la Colonie.

G. ANGOULVANT Par le Gouverneur, **Le. Secrétaire Général p. I. Signé : CHARLAT.**